

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 novembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absents excusés :

Monsieur LHOSTE Laurent ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Madame LECLERC Sylvie.

Procuration a été donnée à :

Monsieur LHOSTE Laurent donne procuration à Monsieur GIRAULT Dominique
Monsieur DE SAINTE CROIX donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Monsieur LE DEM donne procuration à Madame BOURGOIN Evelyne
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à KHEDDAR Haiate
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2024-088 : CONVENTION SPECIFIQUE D'INTERVENTION D'URGENCE SUR L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE TROUSSE-BOIS.

Considérant que le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection et d'ouverture au public des espaces naturelles sensibles (ENS).

Considérant qu'afin de pallier des évènements météorologiques exceptionnels de types épisodes venteux, orages, inondations, sécheresse de niveau rouge ou orange ou incendie, il convient de formaliser une procédure de fermeture d'urgence de l'espace naturel sensible de

Trousse-Bois avec le Département.

Considérant que des panneaux temporaires seraient envoyés à la commune en amont.

Considérant que lors d'une alerte, un arrêté serait envoyé par mail à une adresse de contact (mairie@villedebriare.fr).

Considérant que cet arrêté serait affiché sur le site. On mettrait en place les panneaux de fermeture temporaires à chaque entrée. Le Département mettrait à jour Loiret.fr et relaierait les informations sur les différents médias. Lorsque l'alerte serait levée, l'arrêté et les panneaux de fermetures temporaires seraient retirés.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention proposé par le Département et **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Le 25 novembre 2024

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET